

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le 5 JUILLET 1955
3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à l'ordre! Nous en sommes toujours au crédit 112 et il reste à répondre à deux ou trois questions.

L'hon. M. HARRIS: Il s'agit tout d'abord de la question posée par M. Monteith, sur les agents financiers. Ce titre ne désigne pas de fonctions exclusives. Ce n'est en quelque sorte qu'un rang en vigueur au Ministère. Depuis deux ans, il nous est arrivé d'y élever des fonctionnaires subalternes. C'est pourquoi le nombre en a augmenté par rapport à l'année précédente. Il y en a aussi quelques-uns qui constituent une addition au personnel.

M. MONTEITH: C'est plus ou moins un certain avancement que l'on accorde aux comptables du Ministère ou aux agents d'administration?

L'hon. M. HARRIS: Justement.

Le PRÉSIDENT: Vous aviez une autre question à poser, monsieur MacDonnell?

M. MACDONNELL (*Greenwood*): Il s'agit d'un sujet qui a été discuté à la Chambre, mais je ne vois pas de raison de ne pas l'aborder ici. Je veux parler du recours à des spécialistes en rendement venant de l'extérieur, qu'on charge d'examiner le travail des ministères. Cela est arrivé dans plusieurs cas, par exemple au ministère des Postes et, je crois, à l'Office national du film. Je ne voudrais pas faire perdre du temps au Comité en parlant longuement de ce sujet, mais j'aimerais que le Ministre nous indiquât si, à son avis, il ne conviendrait pas de recourir à des spécialistes en rendement dont les services sont continuellement employés par l'industrie privée et de les envoyer à tous les ministères, en plus des services où ils ont déjà travaillé. Le Ministre pourrait peut-être commencer par nous communiquer son impression des rapports déjà reçus. Ont-ils servi à quelque chose? Les services où ils ont travaillé se prêtaient-ils particulièrement à leur genre d'étude? Ces services sont-ils entièrement différents des autres?

Il me semble évident que les spécialistes que l'on considère assez utiles pour aider l'entreprise privée grâce à l'étude de son fonctionnement pourraient également rendre de grands services dans le cas des ministères de l'Etat.

L'hon. M. HARRIS: Il existe une différence entre le vote que j'ai donné à la Chambre, il n'y a pas longtemps, contre certaines propositions du parti dont M. MacDonnell est membre, réclamant un examen général de tous les services de l'Etat, et la tenue d'une enquête spéciale, à une époque donnée et pour une raison particulière. Le cas du ministère des Postes et celui de l'Office national du film entraînent justement dans la deuxième catégorie. L'enquête spéciale avait sa raison d'être. Il était de l'intérêt public de l'effectuer dans un certain nombre de services et l'on a songé alors à recourir à certaines des entreprises privées auxquelles songe le député. Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne continuerait pas d'appliquer cette formule lorsqu'il en est besoin, mais je maintiens que cela diffère entièrement du programme général que M. MacDonnell envisage, je crois.

M. MACDONNELL (*Greenwood*): Le Ministre a déclaré qu'on avait fait ces enquêtes parce qu'à l'époque cela était dans l'intérêt public. Ce point de vue me semble fort raisonnable. Mais comment établit-on ce que veut l'intérêt public? Et sur quoi le Ministre se fonde-t-il pour juger que l'intérêt public n'exige pas actuellement la tenue d'une enquête dans d'autres ministères qui n'en ont pas fait l'objet?